

INSTANCE PERMANENTE DES NATIONS UNIES SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES (UNPFII)

24^e session

Avril-Mai 2025

Services du Docip

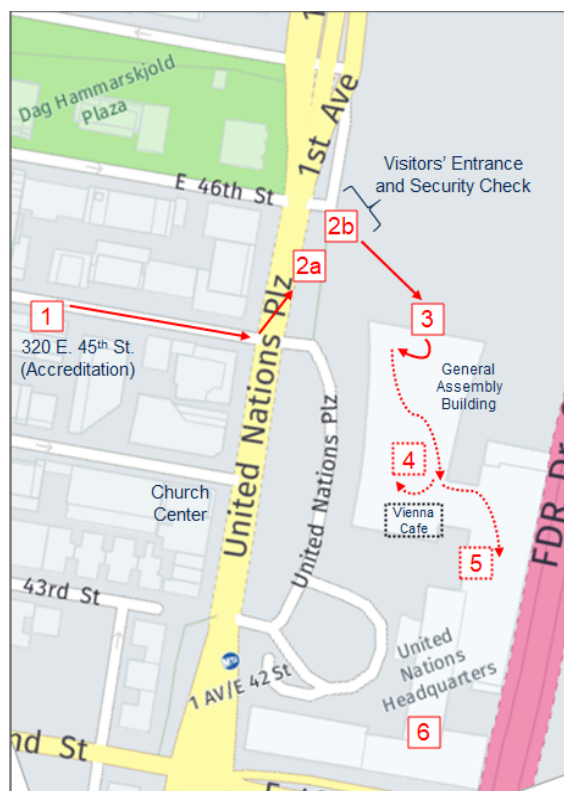


Afin de faciliter le travail des **délégués autochtones** pendant la 24^e session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (UNPFII24), le Docip mettra à leur disposition les outils et services suivants. La plupart de ces services sont **gratuits** et tous les documents sont publiés en **quatre langues : anglais, espagnol, français et russe**.

Où nous trouvons-nous dans le bâtiment des Nations Unies ?

N'hésitez pas à venir nous voir dans notre bureau situé dans la salle de conférence B (niveau B1) ou à vous adresser à nous dans la salle des plénières.

Après avoir récupéré votre badge d'accréditation au 320 East 45th Street (**point 1 sur le plan ci-contre**), rendez-vous à l'**entrée Visiteurs des Nations Unies (2a)** et passez le contrôle de sécurité (**2b**). Ensuite, traversez la place et entrez dans le bâtiment de l'Assemblée générale (**3**). Prenez les escaliers sur votre droite et descendez au niveau B1, puis passez la librairie jusqu'au prochain contrôle de sécurité où vous devrez présenter votre badge. La **salle de conférence 4** se trouvera sur votre droite. Pour vous rendre au **bureau du Docip (5)**, prenez à *gauche* au Café Vienna, puis suivez le couloir en direction du Bâtiment des salles de conférences. Une fois devant les ascenseurs, tournez à droite. La **salle de conférence B (5)** se trouvera sur votre droite. Vous pouvez également vous rendre plus rapidement au **bureau du Docip** depuis l'entrée principale (**3**) en restant au rez-de-chaussée et en traversant le bâtiment jusqu'aux ascenseurs qui vous permettront d'accéder au sous-sol (niveau B1) après avoir passé un autre contrôle de sécurité.

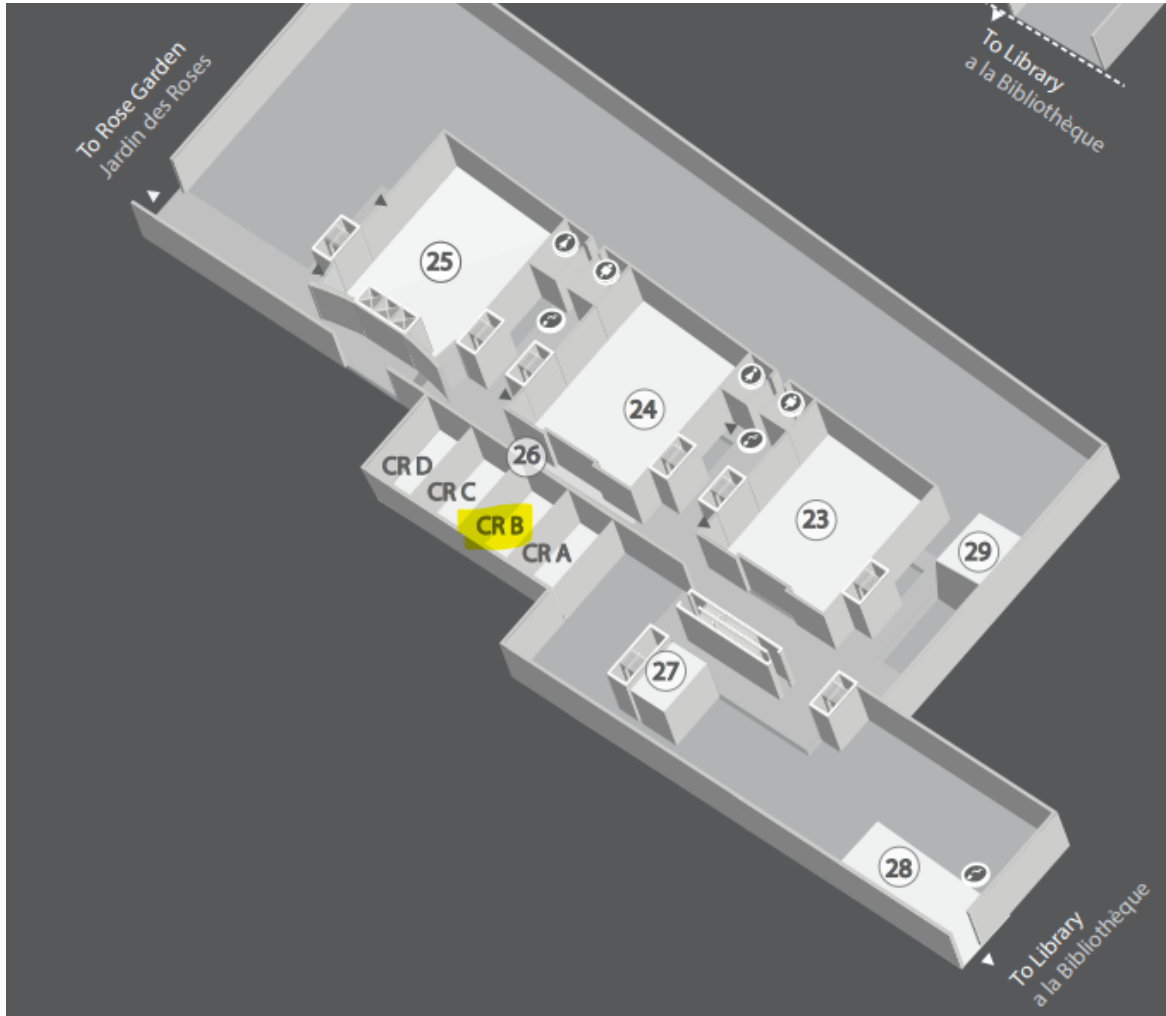


Légende : (N.B. : les lignes en pointillé indiquent le niveau du sous-sol – B1)

- | | |
|---|---|
| 1– Accréditation (320 E. 45th St.) | 4– Salle de conférence 4 (niveau B1 – sous-sol) : salle des plénières de l'UNPFII |
| 2a– Entrée Visiteurs | 5– Bureau du Docip – Salle B (niveau B1 – sous-sol) |
| 2b– Contrôle de sécurité | 6– Bâtiment du Secrétariat : bureau du Secrétariat de l'UNPFII |
| 3– Entrée du bâtiment de l'Assemblée générale | |

Secrétariat technique

Le Secrétariat technique est un espace de travail et de réunion mis à la disposition des délégués autochtones pendant la session de l'Instance permanente. Il sera ouvert de **10 h à 18 h** du **lundi 21 avril** au **vendredi 2 mai** dans la **salle de conférence B**.



Le Docip offre les services suivants :

1. Accès à des ordinateurs, des imprimantes et des photocopieuses

Le Docip peut fournir un nombre limité d'ordinateurs portables aux délégués. Nous offrons également des services d'impression, de numérisation et de photocopie. **Pour pouvoir utiliser un ordinateur, veuillez vous présenter à notre bureau avec une pièce d'identité valide.** Lorsque le Secrétariat technique est fermé, vous pouvez utiliser les ordinateurs mis à disposition en libre-service dans le bâtiment de l'ONU.

2. Services de traduction en anglais – espagnol – français – russe :

Le Docip traduit plusieurs types de documents, tels que :

- Des déclarations et des interventions

- Des rapports
- Des présentations et des flyers pour les événements parallèles

Les demandes de traduction doivent être envoyées via le formulaire suivant : [demande de traduction pendant l'UNPFII 24](#).

Alberto, Annabelle et **Susanna** seront présents au bureau du Docip pour vous fournir de plus amples informations sur le service de traduction et la marche à suivre pour faire des demandes.

Pour un document de 2-3 pages, nous pouvons garantir un délai de livraison de 24 heures.

Pour un document de plus de 3 pages, il faut compter au moins 48 heures.

3. Services d'interprétation en anglais – espagnol – français – russe :

Merci de nous envoyer vos demandes d'interprétation via [ce formulaire](#).

Votre interlocutrice au Docip sera **Lorena White**, lorena.white@docip.org, tél. +41 762 744 811.

Nous assurons des services d'interprétation pour :

- Vos réunions bilatérales ou informelles (avec le Rapporteur spécial, les États Membres, les organisations autochtones, etc.) : *service pris en charge par le Docip en fonction de la disponibilité des interprètes.*
- Les réunions des Caucus : *service pris en charge par le Docip en fonction de la disponibilité des interprètes.*
- Vos événements parallèles : *veuillez consulter la grille ci-dessous pour connaître les tarifs qui s'appliquent.*

Type d'organisation	Tarif horaire par combinaison de langue EN<>SP / EN<>FR / EN<>RU	Frais de gestion	Une combinaison linguistique (par ex. : EN<>SP)	Deux combinaisons linguistiques (par ex. : EN<>SP + EN<>FR)	Tarif horaire net par interprète
Organisations autochtones <i>sans financement</i>	Pris en charge par le Docip et/ou les interprètes <i>Sous réserve d'approbation</i>				
Organisations autochtones <i>dotées de fonds suffisants</i>	160 CHF	0 %	1 heure x 160 CHF = 160 CHF	1 heure x 320 CHF = 320 CHF	80 CHF
ONG en collaboration avec des Peuples Autochtones	300 CHF	10 %	1 heure x 300 CHF + 10 % = 330 CHF	1 heure x 600 CHF + 10 % = 660 CHF	150 CHF
Organisations internationales, agences de l'ONU, entreprises, etc.	400 CHF	10 %	1 heure x 400 CHF + 10 % = 440 CHF	1 heure x 800 CHF + 10 % = 880 CHF	200 CHF

(Remarque : EN = anglais, SP = espagnol, FR = français, RU = russe)

* Veuillez noter que des frais bancaires de 30 CHF par langue/jour sont ajoutés à toutes nos factures.

4. Nouveau service offert pendant l'UNPFII24 : révision des déclarations

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour parfaire votre déclaration (orthographe, grammaire, clarté linguistique, etc.), veuillez en faire la demande à l'adresse : translation@docip.org

Services de documentation

- Dans le cadre de son mandat, le Docip recueille **des documents en rapport avec les droits des Peuples Autochtones** et les met à disposition dans sa base de données.
- Cette démarche contribue à **retracer et enrichir la mémoire des processus passés et présents dans le monde**, en recueillant des données probantes sur l'expérience des Peuples Autochtones en tant que défenseurs des droits humains, et à faire reconnaître les droits des Peuples Autochtones au niveau international.
- Nous répondons aux **demandes d'information et effectuons des recherches** pour les représentants des Peuples Autochtones, les universitaires, les missions diplomatiques et autres acteurs intéressés.

Pendant la session de l'UNPFII, le Docip :

- Recueille les déclarations effectuées par les délégués autochtones. Celles-ci sont disponibles sur demande dans notre centre de documentation.
- Collecte la liste des orateurs.
- Met régulièrement les déclarations à disposition sur [son portail en ligne](#).

La base de données des recommandations de l'UNPFII comprend les recommandations formulées lors des sessions précédentes de l'Instance permanente (disponible en anglais uniquement).

Lien : <https://unpfii.desa.un.org/>

Merci de remettre une copie de votre intervention/déclaration à notre service de documentation ! Nos bénévoles **vous en demanderont une dans la salle de conférence**, mais vous pouvez également l'apporter directement à notre bureau ou nous l'envoyer par e-mail à l'adresse : documentation@docip.org. Merci !

Publications

Le Docip fournit aux Peuples Autochtones du monde entier un aperçu clair et compréhensible des discussions internationales qui les concernent. Il met également à la disposition des lecteurs les éléments clés nécessaires pour suivre et participer au débat portant sur la reconnaissance, au sein des instances internationales, des droits des Peuples Autochtones et des problèmes auxquels ils sont confrontés.

o Les publications du Docip :

- **résumé les interventions** présentées dans les mécanismes internationaux compétents susceptibles de présenter un intérêt pour les Peuples Autochtones, tout en respectant nos principes de neutralité et d'impartialité.
- sont **publiées en quatre langues (anglais, espagnol, français et russe)**
- sont diffusées sur nos pages dans les **réseaux sociaux** ([Facebook](#) et [X](#)) et par **e-mail**.

Chaque année, le Docip publie deux **notes de synthèse** (des comptes rendus des sessions de l'**UNPFII** et du **MEDPA**).

Ces notes de synthèse fournissent un résumé succinct des discussions, des déclarations et des questions soulevées lors de chaque session. Disponibles en anglais, espagnol, français et russe, elles sont publiées dans les mois qui suivent leur conférence respective.

Si vous souhaitez **recevoir nos notes de synthèse**, veuillez nous en faire la demande à travers le lien suivant : <https://bit.ly/docip-lists>

Service d'information

Le Docip fournit et diffuse des informations utiles sur des thèmes de portée internationale présentant un intérêt pour les organisations de Peuples Autochtones et ceux qui les soutiennent.

Avant la session de l'UNPFII, nous vous informons sur les points suivants :

- Les services du Docip
- Les réunions préparatoires et de suivi du Caucus autochtone
- Les informations fournies par le Secrétariat de l'UNPFII
- Les documents officiels importants pour la session
- Les événements parallèles

Pendant la session, vous trouverez sur notre site une page spécialement dédiée à celle-ci <https://docip.org/fr/unpfii24>, ainsi qu'un calendrier montrant les réunions et événements parallèles officiels : <https://docip.org/fr/unpfii24-prog>.

Nos pages Facebook et X vous permettront d'être à jour sur les changements de dernière minute, les délais à respecter et les autres événements à ne pas manquer.

Pour plus de renseignements ou pour nous transmettre des informations que vous aimeriez diffuser, contactez **Pascal Angst** (pascal.angst@docip.org).

Pour lire les actualités et être au courant des nouveautés, visitez notre site (<https://bit.ly/docip-news>) ou abonnez-vous à notre liste de diffusion : <https://bit.ly/docip-listes>.

Pour voir nos activités sur les réseaux sociaux, suivez-nous sur **Facebook** ([@docip.org](https://www.facebook.com/docip.org)) et **X** ([@docip_en](https://twitter.com/docip_en)).

Service de soutien juridique et de plaidoyer relatif aux mécanismes de l'ONU

Le soutien fourni par le Docip aux Peuples Autochtones sur le plan juridique et du plaidoyer consiste à :

- les informer sur les mécanismes et procédures des Nations Unies, comme les organes conventionnels, les mécanismes défaits aux Autochtones, les procédures spéciales, l'Examen périodique universel (EPU), etc.,
- soutenir leur efforts stratégiques et les conseiller sur les actions de plaidoyer à entreprendre,
- faciliter le contact avec les principaux acteurs (experts de l'ONU, délégués, organisations autochtones et de défense des droits humains),
- assurer le suivi des points les plus importants à l'ordre du jour des mécanismes de l'ONU,
- examiner les déclarations, communications et rapports sous un angle juridique avant, pendant et après la conférence.

Pour plus d'informations sur les mécanismes de l'ONU, contactez **Anne-Charlotte Lagrandcourt** par e-mail (ac.lagrandcourt@docip.org) ou venez prendre rendez-vous avec elle au bureau du Docip entre 10 h et 18 h.

Service de soutien juridique et de plaidoyer relatif à l'Union européenne

OBJECTIF : le Docip s'efforce avant tout de faciliter l'échange d'informations entre les institutions européennes et les Peuples Autochtones qui souhaitent informer l'Union européenne (UE) des difficultés rencontrées par leurs communautés au niveau local.

L'antenne du Docip à Bruxelles est ouverte aux Peuples Autochtones pour :

1. Les informer et les assister dans le cadre des processus de l'UE (processus législatifs, consultations avec la société civile, appels à propositions, etc.)
2. Leur permettre d'entrer en contact avec les institutions de l'UE
3. Les informer sur les principaux points à l'ordre du jour des institutions de l'UE
4. Aider les délégués autochtones qui souhaitent :
 - Impliquer et sensibiliser les décideurs de l'UE aux questions autochtones afin qu'elles deviennent, à long terme, une priorité pour l'UE
 - Inciter l'UE à intervenir pour les aider à lutter contre les atteintes aux droits de leurs communautés.

Pour plus d'informations sur les mécanismes de l'UE, contactez **Mathias Wuidar** par e-mail (mathias.wuidar@docip.org).

Le directeur du Docip

Notre directeur, **Rémi Orsier**, sera présent à la session de l'Instance permanente et lors des caucus préparatoires, du 18 au 25 avril.

Pour prendre rendez-vous avec lui, veuillez le contacter à l'adresse suivante : remi.orsier@docip.org

À propos du Docip : ayant des bureaux à Genève et à Bruxelles, le Docip est une fondation suisse qui travaille avec les Peuples Autochtones du monde entier depuis 1978, en facilitant leur accès aux institutions internationales et européennes. Le Docip exerce ses activités dans le respect des principes d'impartialité, de neutralité, de collégialité et de non-interférence. Nous respectons le droit à l'auto-détermination des Peuples Autochtones.

E-mail : secretariat@docip.org

Site web : <http://www.docip.org/en>

Facebook : <https://www.facebook.com/docip.org>

X : https://twitter.com/docip_en (@docip_en)

Avec le soutien de :

Docip/Mars 2025



AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Docip et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de ses organismes donateurs.

Registre de transparence de l'UE n° 74246505019-84